



Par courriel

Québec, le 30 juin 2016

Madame Marjolaine Bisson, chargée de projet
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ville de Boucherville
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville (Québec) J4B 2Z7

**Objet : Projet de stabilisation de berge et de réparation des structures de
soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent
Questions supplémentaires – 2^e envoi (DQ3 - n^{os} 1 à 11)**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires et à cette fin vous soumet les questions suivantes :

1. Lors de la 1^{re} partie de l'audience publique, vous avez remis une carte illustrant les sorties d'eau pluviale, accompagnée de photos, pour le tronçon 1 seulement (DA15.4). Veuillez soumettre ce même type de carte, avec photos, pour les autres tronçons des deux secteurs à l'étude.
2. Veuillez dresser un portrait complet de la gestion des eaux de pluie, telle qu'envisagée après les travaux de stabilisation et de réparation des structures, dans les deux secteurs à l'étude, entre le boulevard Marie-Victorin et le fleuve. Préciser quelles structures seront maintenues et lesquelles seront ajoutées ou modifiées. Illustrer avec une carte.
3. Dans le DA12, page 20, vous dites que pour « chacun des tronçons du secteur du Vieux-Boucherville, l'eau de ruissellement sera captée par un drain linéaire puis dirigée vers le bas du mur ».

- a. L'eau de ruissellement sera-t-elle captée en surface ?
 - b. Comment sera-t-elle dirigée au bas du mur ?
 - c. Dans cette citation, est-il question du maintien des structures actuelles ou de la mise en place de nouveaux ouvrages ? S'il s'agit de nouvelles structures, celles-ci seront-elles similaires à celles actuellement en place ?
4. Vous mentionnez qu'« un drain perforé enrobé est également prévu pour le mur reconstruit du parc Joseph-Laramée, et des exutoires seront installés. De plus, le remplacement des barbacanes et des conduites pluviales existantes par des nouvelles structures de drainage est prévu au projet » (PR3.1, p. 71).
- a. Ce nouveau drain sera-t-il enfoui et conséquemment, des travaux d'excavation auront-ils lieu ?
 - b. Quelles sont les « nouvelles structures de drainage » envisagées dans ce secteur ?
5. En ce qui a trait à l'abattage d'arbres dans le secteur de La Riveraine, le rapport de Kim Marineau mentionnait, en juillet 2008, qu'« aucun arbre ne sera coupé puisque la méthode d'installation des matériaux de remblai pour la stabilisation sera réalisée à partir de la piste cyclable elle-même » (PR8.2, p. 19).

Vous mentionniez, en juin 2015 puis en juin 2016, que « les arbres de fort diamètre occupant la pente du talus seront conservés autant que possible et les impacts sur la végétation terrestre seront modérés » (PR3.1, p. 97 et DA12, p. 26). De plus, vous stipuliez que « la végétation et les débris nuisibles seront retirés tout en conservant en place autant que possible les arbres ayant plus de 20 cm de diamètre » (PR3.1, p. 74 et DA12, p. 21). Vous précisiez également, en 2016, dans le résumé de l'étude d'impact corrigé, que le nombre d'arbres à abattre ou pour lesquels l'abattage sera à évaluer au moment des travaux, dans le secteur de la Riveraine, est de 186¹ (DA12, p. 26, tableau 3).

Enfin, en réponse à des interrogations soulevées lors de la 1^{re} partie de l'audience publique, vous indiquez que tous les troncs retrouvés dans chaque tronçon de ce secteur seront abattus, soit un total de 129 (DA15, p. 8).

Alors que précédemment un effort de préservation des arbres était prévu, pourquoi envisagez-vous désormais l'abattage de tous les troncs ?

6. Compte tenu des récents changements apportés au nombre d'arbres à abattre ou à risque d'être abattus dans les secteurs du Vieux-Boucherville et de La

1. Ce total tient compte des erreurs de calcul observées (DA12, p. 26).

Riveraine (DA15, p. 8), est-ce que vos engagements pris, en matière de compensation pour les arbres abattus, en réponse à une question du ministère au PR5.1, p. 58, sont toujours les mêmes ? Si non, préciser vos nouveaux engagements.

7. Quelle est l'espèce d'arbres dominante actuellement présente dans le secteur de La Riveraine ?
8. Quelle est l'espèce d'arbres dominante actuellement présente dans le tronçon 1 du secteur du Vieux-Boucherville ?
9. Vous mentionnez que vous allez abattre la presque totalité des frênes dans les secteurs des travaux (M. Daniel Drouin, DT1, p. 83).
 - a. Y-a-t-il eu détection de l'agrile du frêne dans les deux secteurs à l'étude ? Une infestation a-t-elle été identifiée ?
 - b. Dans les deux secteurs à l'étude, des frênes vont-ils être coupés par mesure de prévention, compte tenu de la menace éventuelle de l'agrile du frêne ou est-ce uniquement en raison de la nature des travaux.
10. Quel est le pourcentage actuel du couvert forestier sur le territoire de la ville de Boucherville ? Plusieurs municipalités comprises dans le territoire de la CMM ont des objectifs d'augmentation du couvert forestier. Qu'en est-il pour la Ville de Boucherville ?
11. Veuillez clarifier le calendrier en ce qui a trait à la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques et riverains touchés temporairement. Ces travaux sont-ils inclus dans l'item « travaux de construction » présenté au tableau 4 du DA15, p. 3 ?

La commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 5 juillet prochain compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Lynda Carrier pour
Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission